

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt trois du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

28 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Marc ROLLIN à Gilles FRANÇOIS

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, François ASTORG, Monique PIMONOW, Christian ROPHILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À ALLIADE HABITAT POUR 10 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "VILLA ALLURE"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 1^{er} décembre 2020 agréant 10 logements locatifs aidés pour Alliage Habitat ;

Rue du Capitaine Baud à Annecy, Alliade Habitat acquiert 10 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA), dans une opération d'ensemble de 29 logements. Ces 10 logements locatifs aidés (3 PLAI, 1 PLAI adapté, 4 PLUS et 2 PLS) seront composés de 6 T2 et 4 T3. Chacun bénéficiera d'un balcon, d'une cave et d'une place de stationnement.

Par délibération du 13 décembre 2021, la Commune d'Annecy a voté une subvention de 43 465 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (1^{er} décembre 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 54 085 € à Alliade Habitat, correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 23 428 €
- 230 € par m² de surface utile pour les logements PLAI adaptés, soit 11 208 €
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 16 481 €
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 2 968 €

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2024, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 27 043 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 27 042 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.